

La confiance peut sauver l'avenir



© Lucile Barbery/Apprentis d'Auteuil

COMMENT

VERSER SON SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN 2025 ?



LES MODALITÉS DE PAIEMENT ET D'AFFECTATION DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN 2025

En 2023, le paiement du solde de la taxe d'apprentissage (anciennement « les 13% ») a été transféré aux **URSSAF**.

En 2025 les entreprises devront déclarer et payer le solde de leur taxe d'apprentissage (au titre de la masse salariale 2024) via la DSN d'avril (exigible le 5 ou le 15 mai).

Néanmoins, Elles pourront ensuite affecter leur solde de taxe d'apprentissage aux établissements habilités de leur choix en se connectant à la plateforme de répartition Soltéa.

Sur la plateforme SOLTéA, les employeurs ont accès à la liste des établissements habilités et choisissent ceux auxquels ils souhaitent attribuer leur solde de taxe d'apprentissage.



**La plateforme SOLTéA sera accessible
aux entreprises à partir du 26 mai 2025
et les entreprises auront jusqu'au
24 octobre 2025 pour affecter leurs fonds.**



TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

Agissez avec nous pour l'avenir des jeunes



Collecte directe de l'intégralité de la taxe d'apprentissage

PART PRINCIPALE

→ Paiement mensualisé
→ 0,59% de la masse salariale du mois n-1

La part principale finance l'apprentissage. Elle bénéficie exclusivement aux CFA.). Anciennement 87% ⁽¹⁾.

SOLDE

→ Paiement annualisé
→ 0,09% de la masse salariale 2024
→ Déclaration en ligne via la DSN (Déclaration sociale nominative) en avril 2025

Le solde est destiné à financer les formations technologiques et professionnelles initiales (hors apprentissage). Il bénéficie aux établissements/organismes habilités (liste fixée par arrêté préfectoral) et l'insertion professionnelle.. Anciennement 13% ⁽¹⁾.



PAIEMENT DU SOLDE À L'URSSAF ⁽²⁾

Paiement annualisé
→ Le 05/05 (entreprises de plus de 50 salariés)
→ Le 15/05 (entreprises de moins de 50 salariés)

2 OPÉRATEURS : L'URSSAF pour le paiement + La Caisse des Dépôts pour la gestion de l'affectation

AFFECTATION DU SOLDE

→ Via la plateforme de la Caisse des Dépôts **Soltéa** permettant à l'entreprise de désigner les établissements bénéficiaires de son solde
→ Accessible aux entreprises du **26 mai au 24 octobre 2025**
→ 39 établissements Apprentis d'Auteuil habilités à percevoir le solde



Vous voulez plus d'informations?

Vous souhaitez en savoir plus sur le solde de la taxe d'apprentissage, son utilisation concrète, les formations Apprentis d'Auteuil habilitées à la percevoir ?

Vous souhaitez visiter un établissement ? N'hésitez pas à contacter le référent taxe d'apprentissage de votre région :



National



Marie-Hélène Milano



07 64 45 01 14



taxe.apprentissage@apprentis-auteuil.org



39 établissements.



Découvrez la liste sur notre site ou contactez-nous.



REVERSEMENT

des fonds par la Caisse des Dépôts aux établissements désignés par les entreprises



(1) Les termes 87% et 13% ont disparu depuis 2023.

(2) Il n'y a plus de reçu libératoire. Le paiement du solde de la TA 2023 apparaîtra sur la DSN d'avril 2025.



Pour plus d'informations, scannez ce QR code ou rendez-vous sur notre site :

➔ Vous vous êtes déjà connectés sur la plateforme Soltéa :

Vos identifiants de connexion Net-entreprises demeurent inchangés.

➔ Vous ne vous êtes pas encore connecté à la plateforme Soltéa :

A ➔ Pour accéder à la plateforme Soltéa, il faut au préalable vous connecter au portail Net-entreprises pour activer votre accès à Soltéa (un compte Soltéa par SIRET).

NB : Si vous n'avez pas d'identifiants Net-entreprises, rapprochez-vous du gestionnaire des déclarations sociales de votre entreprise pour qu'il puisse vous donner un accès.

B ➔ Les droits d'accès à Soltéa sont accordés par Net-entreprises sous un délai de 24h.

- 1 - Connectez-vous à Soltéa via vos identifiants Net-entreprises.
- 2 - Sélectionnez un ou plusieurs établissements bénéficiaires de votre solde de taxe d'apprentissage via le moteur de recherche (recherche par SIRET, UAI, raison sociale, localisation, intitulé de diplôme...).
- 3 - Saisissez le pourcentage d'attribution pour chaque établissement bénéficiaire. La répartition des fonds se fait en pourcentage et non en numéraire.

Attention : si le total des valeurs saisies n'est pas égal à 100%, vous ne pourrez pas valider la saisie.

- 4 - Cliquez sur le bouton « enregistrez mes attributions » pour valider votre affectation.

VOTRE RÔLE

**En nous versant le solde de votre taxe d'apprentissage,
vous contribuez à la réussite professionnelle
des jeunes vulnérables que nous accompagnons.**

NOUS CONTACTER

👤 Votre interlocutrice : Marie-Hélène Milano

@ taxe.apprentissage@apprentis-auteuil.org

☎ 07 64 45 01 14